



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES JEUNES Section Foot à 11 *Le 18 Août 2026*

Président : MAIGRET Patrick

Présents : BACON Xavier, PELLEGRINELLI Pierre

Absents excusés : DEALET Dominique, FABUREL Benoit

Objet de la réunion :

Élaboration des calendriers foot à 11 U14, U15, U16, U17 et U18 phase de brassage sur 6 journées.

L'ensemble des rencontres pour la 1^{ère} journée de brassage U14, U15, U16, U17 et U18 qui aura lieu les 5 et 6 septembre 2026 ainsi que le calendrier général seront mis prochainement sur le site du DOF

Nombre d'équipes engagées par catégories

U14 : 26 équipes

U15 : 78 équipes

U16 : 32 équipes

U17 : 26 équipes

U18 : 36 équipes

Pour toutes les catégories, les équipes engagées sont réparties en 2 groupes géographiques EST – OUEST (article 4.4 règlement particulier jeunes à 11 du règlement particulier des championnats jeunes).

Un tirage au sort est effectué par la Commission des Jeunes pour établir la première journée de brassage.

Chacune des équipes disputeront 6 (six) journées de brassages « formule échiquier » (U14, U15, U16, U17 et U18) :

Toutefois, ce nombre pourra être réduit à 5 (cinq) journées en cas éventuel d'un nombre faible d'équipes engagées ou sur 1 seul groupe pour pouvoir avoir 6 (six) rencontres. La Commission des Jeunes est le seul décisionnaire pour ces deux cas de figure et en avertira les clubs.

- ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de chaque groupe constitueront le championnat groupe D1 en rencontres aller et retour, le 1^{er} du groupe D1 accèdera en Ligue en fin de saison 2026-2027.
- ✓ Les équipes classées de la 5^{ème} à la 16^{ème} place de chaque groupe constitueront le D2.
- ✓ Les équipes classées au-delà de la 16^{ème} place constitueront le D3.

Les matchs de la 1^{ère} journée de brassage de l'ensemble des catégories ont été réalisé par tirage au sort conformément au règlement en vigueur.

À l'issue de la phase de brassage, les équipes seront réparties dans les divisions selon l'article (4 du règlement particulier des championnats jeunes équipes à 11 et critères).

Attention en fonction du nombre d'équipes restantes à l'issue de la phase brassage dû à des forfaits généraux ou l'inscription de nouvelles équipes en deuxième phase les différentes catégories d'équipes pourrait avoir soit (D1, D2 et D3) ou seulement (D1 et D2).

- **Transmission des résultats**

Pour une bonne gestion des brassages et de leurs calendriers, il est impératif que les résultats des matchs soient transmis au plus tard **le dimanche minuit**, pour pouvoir établir les rencontres de la journée suivante et les diffuser sur le site et FootClubs pour le mercredi suivant au plus tard.

Toute feuille de match non transmise dans les délais précités (dimanche minuit) pourra entraîner un match perdu par pénalité pour l'équipe responsable de la transmission de ladite feuille de match.

- **Résultat des rencontres des groupes impairs**

L'équipe déclarée exempte marquera 3 points avec 0 but marqué et 0 but encaissé. En cas de forfait d'une équipe, son adversaire marquera 3 points au classement avec 3 buts marqués et 0 but encaissé.

- **Catégorie U17 et U18**

Concernant le championnat U17 D1 c'est le champion D1 qui accédera en championnat Ligue U18 R2.

Concernant la catégorie U18 il n'y a plus de montée vers la Ligue en fin de saison.

- **Brassage U14, U16 et U17**

Si plusieurs équipes faisaient forfait général nous serions obligés de réduire à (5) journées au lieu de (6) journée comme le précise l'article 4 du règlement des championnats jeunes à 11.

- **Critérium U15 à 8 phase 1**

Cette catégorie est composée de 16 équipes qui joueront leurs rencontres en aller simple en première phase.

REMARQUE

Les clubs ont la possibilité de basculer en Foot à 11 en 2^{ème} phase en cas de hausse de leurs licenciés et vice versa les équipes qui ont jouées à 11 en 1^{ère} phase pourront s'inscrire en Foot à 7 en 2^{ème} phase en cas de problème d'effectifs,

Possibilité pour un club d'inscrire une équipe en 2^{ème} phase même si aucune équipe de ce club ne participait à la 1^{ère} phase,

Les ententes sont autorisées mais ne pourront être constituées de plus de trois clubs.

CONTRÔLE DES OBLIGATIONS DES CLUBS

Nous vous rappelons que pour les clubs sujet au statut des jeunes doivent être en règle dès le début des compétitions à 11 et dès la deuxième phase au niveau de foot à 8 (U11 et U13)

Nous rappelons que le critérium U15 à 8 compte dans le statut des jeunes.

ARTICLE 16 du règlement particulier des championnats seniors

1- Nombre d'équipes

Les clubs participant aux championnats de district seniors doivent satisfaire aux obligations en engageant et en terminant le championnat avec un nombre d'équipes selon leur niveau de compétition de la manière suivante :

D1 : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit

présenter 4 équipes = 2 équipes seniors et **2 équipes de jeunes ou féminines au moins dont au moins une équipe à onze (11).**

D2 : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit présenter **2 équipes de jeunes ou féminines au moins. Tout club de D2 accédant à la D1 sans avoir engagé une deuxième équipe senior à la saison de son accession pour réaliser cette obligation ; à défaut, il sera rétrogradé en D2 la saison suivante.**

D3 : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit présenter **1 équipes de jeunes ou féminines au moins.**

RAPPEL CONCERNANT LES GROUPES D1 À L'ISSUE DU BRASSAGE

Quand il y a deux groupes au niveau du brassage se sont les 4 premiers de chaque groupe qui compose la D1 et s'il y a un seul groupe se sont les 8 premiers qui compose la D1

RAPPEL DES HORAIRES FOOT À 11 POUR TOUTE LA SAISON

U14 et U15 le dimanche matin à 10h30

U16, U17 et U18 le samedi à 14h30

- Demande de dérogations des rencontres pour l'année

La Commission accorde dérogations aux clubs suivants par suite d'occupations de terrains :

U14

FC BEAUVAIS ST JUST DES MARAIS : joue le samedi à 14h00

CS CHAUMONT : joue le samedi à 14h00

GROUPEMENT MONTATAIRE/CIRES : joue le samedi à 15h00

FC LIANCOURT/CLERMONT 1 : joue le samedi à 14h45

FC LIANCOURT/CLERMONT 2 : joue le dimanche à 10h30

US MARGNY LES COMPIÈGNE : joue le samedi à 17h00

US MERU : joue le samedi à 17h00

US NOGENT 2 : joue le dimanche à 12h30

FCJ NOYON : joue le samedi à 14h30

US PONT STE MAXENCE : joue le samedi à 17h30

RC PRECY : joue le samedi à 14h45

ST RESSONS : joue le dimanche à 10h00

SC ST JUST EN CHAUSSÉE : joue le samedi à 17h00

Ent. ST SAUVEUR LA CROIX/VENETTE : joue le samedi à 17h30

ETS ORMOY DUVY : joue le samedi à 15h00

U15

AS ALLONNE : joue le samedi à 14h30

US CAUFFRY : joue le samedi à 14h30

CS CHAUMONT : joue le samedi à 14h00

US CHEVRIERES/GRANDFRESNOY : joue le samedi à 14h30

US CHOISY 2 : joue le samedi à 15h30

AFC COMPIGNE 1 : joue le samedi à 14h00

AFC COMPIGNE 2 : joue le dimanche à 10h00

GROUPEMENT MONTATAIRE/CIRES : joue le samedi à 15h00

JS GUISCARD : joue le samedi à 15h00

US LAMORLAYE : joue le samedi à 14h30

US LE PAYS DU VALOIS 2 : joue le dimanche à 10h00

FC LIANCOURT/CLERMONT 2 : joue le dimanche à 10h30

US MERU : joue le samedi à 17h00
US FC NANTEUIL : joue le samedi à 14h30
AS NOAILLES CAUVIGNY : joue le samedi à 14h30
US NOGENT 2 : joue le dimanche à 12h30
FCJ NOYON : joue le samedi à 14h30
AS ORRY/PLAILLY : joue le samedi à 14h30
ST RESSONS : joue le dimanche à 10h00
AMS SILLY LE LONG 1 et 2 : joue le samedi à 14h30
FC ST AUBIN FONTAINETTES : joue le samedi à 14h30
US STE GENEVIEVE : joue le samedi à 14h30
FC TALMONTIERS : joue le samedi à 14h30
US THOUROTTE/LONGUEIL : joue le samedi à 15h00
AS VERNEUIL : joue le samedi à 14h30

U16

CS CHAUMONT : joue le samedi à 14h00
FC LIANCOURT/CLERMONT : joue le samedi à 15h30
US FC NANTEUIL : joue le dimanche à 10h00
FCJ NOYON : joue le samedi à 16h30
ST RESSONS : joue le samedi à 16h30

U17

FC JOUY SOUS THELLE : joue le samedi à 16h30
US LE PAYS DU VALOIS 2 : joue le samedi à 14h00
FC LIANCOURT/CLERMONT 1 : joue le samedi à 14h45
ETS ORMOY DUVY : joue le samedi à 15h00
USM SENLIS : joue le samedi à 18h00
GRANDVILLIERS AC : joue le samedi à 17h00

U18

US ESTREES : joue le dimanche à 10h00
GRANDVILLIERS AC : joue le samedi à 17h00
FC LIANCOURT/CLERMONT : joue le samedi à 15h30
FCJ NOYON : joue le samedi à 18h30
ST RESSONS : joue le samedi à 16h30

U15 à 8

US CAUFFRY 2 : joue le samedi à 14h30
AS NOAILLES CAUVIGNY 2 : joue le dimanche à 10h30

LISTE DES ENTENTES

U14

ENT ST SAUVEUR LA CROIX/VENETTE

U15

ENT LIEUVILLERS/ANSAUVILLERS

ENT ANTILLAIS DE CREIL/CREIL RCCA

ENT LES AGEUX/PONTPOINT

ENT ST SAUVEUR LA CROIX/VENETTE

ENT TRICOT/MAIGNELAY

ENT MILLY/MARSEILLE

U17

ENT ANSAUVILLERS/RC WAVIGNIES/LIEUVILLERS

U18

ENT MILLY/MARSEILLE

ENT CANLY/REMY

ENT TRICOT/MAIGNELAY

Liste groupement de jeunes :

FTW PICARDE : US FROISSY / JS THIEUX / ETSC WAVIGNIES

AS2M : AS MULTIEN / AS MAREUIL SUR OURCQ

GRENATS FC : FC SACY ST MARTIN / FC NOINTEL

GROUPEMENT DE JEUNES MONTATAIRE CIRES : SFC MONTATAIRE / US CIRES LES MELLO

PAYS CLERMONTOIS : US BREUIL LE SEC-FITZ JAMES / US ETOUY AGNETZ

JLMC : AMS LAIGNEVILLE / AS MONCHY ST ELOI / FC CAUFFRY

FCR/USV : FC RURAVILLE / US VERBERIE

Prochaine réunion sur convocation

Le Président et secrétaire de séance : MAIGRET Patrick

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrick Maigret', written over a horizontal line.